

AFFAIRE No 16 - CREATION D'UNE VOIE ENTRE L'AVENUE JOSEPH BÉDIER ET  
LE CHEMIN LORY LES HAUTS - APPROBATION DU PROJET  
- AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de voirie urbaine 1984, la Municipalité envisage la création d'une voie entre l'Avenue Joseph Bédier et le Chemin Lory les Hauts.

Le bureau F.E.D.T. a été chargé de l'étude de ce projet.

La voie d'une longueur de 560 mètres, comportera une chaussée de 7,50 mètres, une allée piétonne de 1,50 mètre et des aires gazonnées sur l'emprise restante.

En 1984, les crédits inscrits, soit 900 000 FF, permettront la réalisation d'une première tranche de travaux, avec en priorité, la liaison entre l'Avenue Joseph Bédier et la rue François de Mahy.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise ayant fait l'offre la plus avantageuse ;
- en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

---

M. BOURHIS C. DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

- Commission des Travaux Publics : Il s'agit d'une voie de désenclavement qui devient indispensable du fait de la création du Boulevard Sud.
- Commission des Finances : Avis favorable.

---

M. FOURNEL procède à la localisation de ladite voie sur plan.

M. FOURNEL : Le projet comprend plusieurs tranches qui seront réalisées dans les années à venir.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---

*Reçu à la Préfecture  
le 16/10/1984*